Consultation publique de l'ARCEP

Modélisation ascendante d'un réseau de boucle locale optique mutualisée et son utilisation pour la tarification du dégroupage

Réponse de l'AVICCA

A titre liminaire, l'AVICCA estime que la présente consultation et celle liée au statut de zone fibrée sont étroitement interdépendantes, et doivent faire l'objet d'une décision globale. Elles concernent en effet toutes deux la boucle locale et la transition du cuivre vers la fibre.

L'AVICCA remercie l'ARCEP d'avoir, à l'occasion de la présente consultation, publié notamment des données sur les longueurs de génie civil dans les différentes zones.

La tarification du dégroupage doit être corrélée aux coûts de la fibre optique

Afin d'éviter de laisser deux réseaux de boucle locale coexister dans la durée au prix d'une inefficacité économique, la transition du cuivre vers la fibre doit être appuyée par la régulation, notamment tarifaire, en accompagnement d'autres politiques, par exemple fiscales. Ainsi, en l'absence actuelle de projet de taxe spécifique sur le réseau cuivre, il convient que le tarif du dégroupage finisse par tangenter le prix d'accès à la fibre, là où cela est nécessaire.

Ceci est d'autant plus important que :

- l'ARCEP ne semble pas vouloir, du moins pour le moment, utiliser la possibilité qui lui était offerte par la loi de moduler le tarif du cuivre en relation à un statut de « zone fibrée », seule mesure pouvant influer de manière tangible sur la dynamique de la transition,
- qu'il n'est pas prévu, à date, de nouvelle taxe spécifique au cuivre et destinée à favoriser la transition du cuivre vers la fibre.

A ce titre, le modèle ARCEP ne doit pas aboutir à une sous-évaluation du coût de construction du réseau fibre, notamment en zone RIP. Aussi pourrait-il être imaginé, en veillant aux éventuels effets de bords, que ce modèle permette de tarifer le dégroupage en fonction des différentes zones : ZTD, zone moins dense d'initiative privée et zone d'initiative publique.

L'ARCEP établit sa consultation sur trois points :

- Le modèle de données,
- Les paramètres d'entrée du modèle,
- Les modalités d'utilisation du modèle.

L'AVICCA note qu'il s'agit bien évidemment d'un modèle de données qui ne saurait refléter strictement la réalité ; toutefois, il ne saurait pas non plus trop s'en éloigner, encore moins la distordre. Dans le cas contraire, cela pourrait aboutir in fine à une tarification du dégroupage qui soit sous-évaluée notamment pour la zone RIP et freine ainsi la transition du cuivre vers la fibre.

Par ailleurs, il convient d'éviter des fluctuations imprévisibles liées au modèle actuel de construction du coût du dégroupage. En effet la transition en cours affecte de nombreux paramètres, dont l'évolution combinée peut produire des aléas importants.

Remplissage du réseau

L'ARCEP suppose « que le remplissage du réseau est immédiat » Cependant les réseaux FttH se remplissent assez progressivement[1] et surtout de manière inégale entre zone privée et zone RIP. Comme le relève l'ARCEP dans son observatoire du THD, la mutualisation qui était déjà nettement moins forte en zone RIP qu'en zone privée a fortement baissé en 2016 ; cela représente des frais financiers très élevés pour les RIP, sans proportion aucune avec ce que les acteurs privés auront à supporter sur la zone privée ; le modèle devrait donc intégrer ces spécificités s'agissant de la zone RIP.

Cette hypothèse de remplissage immédiat a pour effet d'optimiser artificiellement l'efficacité d'un réseau moderne et d'aboutir à une sous-évaluation de la tarification du dégroupage en zone RIP.

Périmètre du réseau modélisé :

L'ARCEP indique au § 2.2 que les raccordements finals ne sont pas pris en compte dans le modèle, et indique au § 5.3.1. que bien que non modélisé, le coût des raccordements pourrait être in fine intégré dans le coût du réseau moderne. L'AVICCA s'inquiète du flou entretenu sur ce sujet, sachant la charge parfois très conséquente du coût des raccordements au regard du coût total d'un déploiement. Le choix de l'ARCEP de ne pas intégrer ces coûts ou d'intégrer des coûts selon des règles non précisées dans le cadre de la présente consultation pourrait conduire à une sous-évaluation des coûts de construction du réseau et à une tarification du dégroupage inférieure au coût de la fibre notamment en zone RIP.
L'AVICCA souhaite que le modèle intègre le coût des raccordements et que les données de modélisation de ce coût soient communiquées.
L'AVICCA propose par exemple que l'ARCEP s'appuie sur :

- les plans et données ITI d'Orange, qui permettent de déduire selon la typologie du dernier tronçon où se situera le PBO (aérien, façade, souterrain), avec une marge d'erreur pour les raccordements aéro-souterrain,
- les retours des coûts des collectivités moyennés par typologie de raccordement.

Une autre solution pourrait être, toujours en se basant sur les retours des collectivités en zone RIP, de rajouter un pourcentage au coût de construction de la ligne (par exemple coût de desserte + 30%).

Les entrées du modèle :

L'ARCEP prend l'hypothèse d'un placement des NRO au sein des NRA. Cette option minimise les coûts d'investissement, mais augmente les coûts d'exploitation. Il serait plus juste de prendre en compte un nouveau NRO situé à proximité d'un NRA[2].

S'agissant des autres entrées du modèle, les collectivités déployant du FttH s'appuient sur le document d'harmonisation de l'Agence du Numérique, lequel prévoit entre autres :

- 16 km entre NRO et DTIo (sauf exception), contre 15 dans le modèle ARCEP,
- des ZA SRO de 800 locaux maximum (l'ARCEP ne retient que des PM 100 et 300),

[1] Le remplissage immédiat suppose qu'il n'y a que des locaux raccordables (hypothèse de modèle qui n'intégrerait pas le coûts des raccordements) ou raccordés. Le modèle ne devrait donc pas inclure les locaux raccordables à la demande. Or aujourd'hui, de nombreuses inconnues pèsent sur les raccordables à la demande, notamment la volumétrie, les conditions de la raccordabilité sur demande et son rythme de mise en oeuvre. Pour autant, des éléments de réseaux auront été déployés et pèseront financièrement sur les coûts du réseau.

[2] L'AVICCA note au demeurant que de nombreux déploiements de RIP ont fait ce choix.

- liens de transport NRO/SRO dimensionné à 36 fibres (possibilité d'avoir des liens à 10 dans le modèle ARCEP).

Certaines de ces entrées conduisent à sous-évaluer, dans le modèle de l'ARCEP, le coût de construction des réseaux publics qui auront respecté les recommandations de l'Agence du Numérique. L'AVICCA suggère à l'Autorité, s'agissant de la zone RIP, de s'en tenir aux recommandations de l'Agence que les collectivités intègrent dans leur très grande majorité à leur consultation.

S'agissant des valeurs des paramètres de reconstruction utilisés par l'Autorité, celles-ci semblent sous-évaluées s'agissant de la zone RIP. L'ARCEP pourrait privilégier l'intégration des données des RIP déjà avancés en matière de déploiement FttH.

Prise en compte des subventions en zone RIP dans la tarification du dégroupage

L'AVICCA partage le postulat de l'ARCEP selon lequel les opérateurs ne déploient pas spontanément dans la zone publique sans subvention.

Ne pas prendre en compte le coût complet d'un réseau FttH en y incluant le coût des prises nécessitant des subventions conduirait à déprécier le coût de l'investissement requis en zone publique et à une sous-évaluation de la tarification du dégroupage par rapport au coût réel de déploiement du cuivre, qui lui n'a pas fait l'objet de subvention, mais d'une péréquation nationale interne.

L'AVICCA souhaite donc que l'Autorité prenne en compte un coût de déploiement du FttH incluant les prises nécessitant une subvention et qui n'auraient pas été déployées par un opérateur dit efficace.

Fonctionnement général du modèle et justification d'un zonage de tarification différencié :

Contrairement à la boucle locale cuivre, qui s'est construite en monopole, permettant une péréquation des coûts, la boucle locale fibre s'établit par des initiatives multiples, sans péréquation nationale interne.

L'AVICCA rejoint donc la proposition de l'ARCEP de distinguer dans sa modélisation les trois zones : ZTD, ZMD privée et ZMD publique. Celles-ci correspondent à la fois à trois grandes strates de coûts de déploiement et aux stratégies correspondantes des acteurs privés (concurrence plus forte par les infrastructures, mutualisation, absence d'initiative).

Les données publiées par l'ARCEP montrent tout à fait clairement les trois classes de longueur de génie civil à mobiliser concernant ces zones. Si la tarification du génie civil efface pour partie ces inégalités, grâce à la tarification au volume en aval du point de mutualisation, les coûts de travaux sont en grande partie proportionnés à la longueur des lignes à déployer. Un modèle basé sur ces trois zones devrait donc logiquement aboutir :

- en ZTD, à un tarif du dégroupage en baisse,
- en zone moins dense d'initiative privée, à une tarification intermédiaire visant une relative stabilité,
- en zone moins dense d'initiative publique, à un tarif en hausse sensible.

On peut relever qu'un tarif du dégroupage cuivre en baisse en ZTD ne désinciterait pas les opérateurs à y investir sur la fibre, car d'une part celle-ci est déjà couverte aux deux-tiers en prises raccordables, et d'autre part les coûts de construction sont faibles.

Inversement un tarif en hausse en ZMD publique inciterait les opérateurs à migrer leurs abonnés, donc donnerait une meilleure économie au déploiement ; cette mesure apparaît nécessaire au vu du faible taux de mutualisation constaté par l'ARCEP.

Pour une évolution progressive du coût du dégroupage suivant les zones

L'AVICCA estime que la référence à la boucle locale fibre devrait *in fine* se caler sur les coûts réels et complets, en effectuant une moyenne sur chacune des trois zones.

L'ARCEP pourrait prendre en compte ces coûts cible pour faire évoluer progressivement le tarif du dégroupage du cuivre, en tenant compte des impératifs suivants :

- la prévisibilité (par exemple de manière glissante à trois ans),
- l'incitation à l'investissement là où elle est nécessaire (à savoir dans les zones non rentables),
- le respect des équilibres concurrentiels entre l'opérateur historique et les opérateurs alternatifs (par exemple en paramétrant l'évolution afin que le coût total du dégroupage n'augmente pas ou peu, et que les opérateurs ne soient pas poussés à différencier leurs tarifs de détail suivant les zones de dégroupage).